**DEMANDE D’OUVERTURE D’UN BUREAU SECONDAIRE**

 ***Par un avocat extérieur au Barreau de Chambéry***

Transmettre au Bâtonnier en exercice à l’adresse :

**ORDRE DES AVOCAT**

**MAISON DE L’AVOCAT**

**200, avenue Maréchal Leclerc**

**73000 CHAMBERY**

* + Un courrier de demande d’ouverture de bureau secondaire
	+ Copie recto-verso d’une pièce d’identité
	+ Une attestation d’inscription de l’Ordre auprès duquel vous êtes inscrits précisant :

* + - Votre date de prestation de Serment
		- Votre date d’inscription au Stage
		- Votre date d’inscription au Tableau
		- Votre date d’inscription au Barreau auprès duquel vous exercez actuellement
	+ Une attestation de l’Ordre attestant que vous êtes à jour de vos cotisations ordinales et C.N.B.
	+ Une attestation de la C.N.B.F. indiquant que vous êtes à jour de vos cotisations
	+ Une attestation de la CARPA indiquant que vous possédez un compte maniement de fonds
	+ Une attestation précisant les garanties dont vous bénéficiez au titre de la responsabilité civile maniement de fonds
	+ Le bail concernant les locaux que vous occuperez
	+ La déclaration de domicile dûment complétée

❒ Un chèque de 3 000 € libellé à l’ORDRE DES AVOCATS *(décision du Conseil l’Ordre du 8 octobre 2018).*